

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 23 Juin 2015

OBJET :	Signature d'une convention de partenariat avec la Compagnie de la Gare
----------------	-------------------------------------------------------------------------------

EXPOSE DES MOTIFS

L'association de La Compagnie de la Gare a sollicité la Communauté d'agglomération pour un soutien financier au titre de la valorisation du territoire Seine-Amont d'un montant de 22 000 € pour leurs actions « Temps Fort sur la C » et « Frictions urbaines ».

La compagnie de la Gare, compagnie et lieu de diffusion théâtral « Gare au Théâtre », organise depuis 2010 un événement autour de la ligne C, de Paris à Choisy : "Temps fort sur la C", en partenariat avec les trois villes de la CASA, la SNCF, l'ARIAM, l'ADIAM. Le projet de territoire de la CASA a identifié la voie ferrée comme un des trois axes structurants du territoire. Ainsi, la ligne C du RER constitue un point d'ancrage pour valoriser l'identité du territoire de la CASA.

Par ailleurs, en affirmant leur rôle d'acteur culturel engagé dans la fabrique du territoire, La Compagnie de la Gare travaille sur les mutations urbaines, touchant plus particulièrement le quartier de leur lieu d'implantation "Les Ardoines". Dans ce cadre, l'association organise une manifestation "Frictions urbaines" contribuant à réunir notamment les architectes, les aménageurs, les habitants autour d'un projet artistique. Sur le territoire de la CASA, les transformations urbaines de grandes dimensions vont bouleverser le paysage urbain, social et économique, constituant le socle de son projet de territoire.

Au regard de l'expérience de l'association La Compagnie de la Gare et de sa localisation, et dans un objectif de valoriser le projet de territoire, il est proposé qu'un partenariat soit mis en œuvre par la conclusion d'une convention et par une contribution à hauteur de 20 000 €, rentrant dans le cadre du budget primitif 2015.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- Ouï l'exposé des motifs,
- Vu la délibération du conseil communautaire du 11 décembre 2014 définissant l'intérêt communautaire portant la volonté d'affirmer le territoire Seine-Amont en s'appuyant sur son projet de territoire,
- Vu le diagnostic du projet de territoire,
- Vu la convention annexée.

Article 1^{er} : Approuve la convention de partenariat entre la Compagnie de la Gare et la Communauté d'agglomération Seine-Amont.

Article 2 : Approuve le versement d'une subvention à hauteur de 20 000 € dans le cadre des initiatives « Frictions urbaines » et « Temps Fort sur la C ».

Article 3 : Autorise Monsieur le président de la Communauté d'agglomération, ou à défaut, son vice-président, à signer ladite convention et tous les éventuels avenants.

Article 4 : Dit que ladite convention prendra effet à la date de signature.

Article 5 : Dit que la dépense est inscrite au budget communautaire de l'exercice 2015.

Article 6 : Dit qu'une ampliation de la présente délibération sera adressée à la Compagnie de la Gare.

Fait et délibéré à Vitry-sur-Seine, le 23 juin 2015.

Michel Lepretre
Président de la Communauté d'agglomération
Seine-Amont

